



ARRETE DONNANT DELEGATION DE FONCTIONS A
MONSIEUR PASCAL DONNET
VICE PRESIDENT

N°2026-085

Le Président de la Communauté d'Agglomération "Fécamp Caux Littoral",

VU :

- Le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-2 et L. 5211-10, conférant au Président la possibilité de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à ses Vice-présidents,
- La délibération N°2026/38C du Conseil communautaire en date du 13 avril 2026 relative à l'élection du Président,
- La délibération N°2026/41C du Conseil communautaire en date du 13 avril 2026 relative à l'élection des Vice-présidents de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral,

ARRETE :

Article 1 – A compter du 15 avril 2026, Délégation de fonctions est donnée à Monsieur Pascal DONNET, Vice-président, pour les secteurs suivants :

- Suivi des questions liées aux politiques environnementales communautaires de transition écologique et énergétique :
 - ✓ Suivi de la mise en œuvre du Plan Climat Energie Territorial (PCAET) et notamment la phase de déclinaison du programme d'actions arrêté, préparation des phases de bilan et révision à venir
 - ✓ Gestion des interactions avec les différentes compétences concernées
 - ✓ Gestion des relations avec les autorités régionales, nationales intervenant en matière de transition et mise en œuvre du PCAET
 - ✓ Suivi du développement des politiques environnementales et favorisant la transition énergétique du territoire

Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral

825, route de Valmont - BP 97 - 76 403 Fécamp Cedex

Tél: 02 35 10 48 48 - Fax: 02 35 10 31 66

www.agglo-fecampcauxlittoral.fr

- ✓ Suivi de l'appel à projet Territoire 100% Energie Renouvelables dont l'Agglomération a été lauréate et du programme CIT'ERGIE
 - ✓ Suivi des travaux visant au développement des énergies renouvelables sur le territoire
 - ✓ Suivi des travaux et réflexions en vue de l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et équipements communautaires
 - ✓ Suivi des démarches de sensibilisation du grand public aux enjeux de transition
 - ✓ Suivi des démarches liées aux achats d'énergie
 - ✓ Suivi des actions d'information et d'amélioration de la qualité de l'air
 - ✓ Suivi des actions visant au développement et à la promotion des circuits courts
 - ✓ Suivi des actions visant à faciliter les partenariats et relations avec l'ensemble des acteurs privés et publics de la transition
- Animation et pilotage de la commission « transition énergétique et environnementale »

Article 2 - Ces délégations sont consenties sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Président.

Article 3 - Le présent arrêté sera notifié à Monsieur Pascal DONNET et sera transmis au :

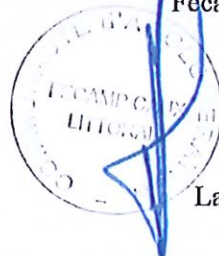
- Comptable Public,
- Contrôle de légalité.

Notifié le 21 AVR. 2026
Signature du délégataire,



Le 15 AVR. 2026

Le Président de la Communauté d'Agglomération
Fécamp Caux Littoral



Laurent VASSET